

## CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 29 novembre 2017, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

**Présidence** : M. Jean-Pierre Latscha

**Procès-verbal** : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. J.-P. Latscha, président, FOR : ouvre la séance, puis il déclare : « *Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, c'est avec plaisir que je vous retrouve toutes et tous ce soir pour notre 5<sup>ème</sup> et dernière séance de l'année qui sera suivie du traditionnel repas. Je tiens également à saluer notre administrateur des finances, M. Raymond Rollier, qui partira tantôt à la retraite. Un tout grand merci Raymond pour ton engagement sans faille durant toutes ces années et mes meilleurs vœux pour ta nouvelle vie. Je salue également M. Didier Honsberger, successeur de M. Rollier, à qui je souhaite un avenir radieux au sein de notre administration communale, sans oublier l'actuel stagiaire à la chancellerie, M. Aloïs Massari, qui se trouve à ma gauche. Je salue également les représentants des médias ainsi que les nombreux citoyens qui ont fait le déplacement ce soir. En outre, au nom des autorités ici présentes, je ne voudrais pas manquer de féliciter vivement notre navigateur local, à savoir M. Yann Burkhalter, 26 ans, pour l'exploit accompli lors de la Mini Transat en bouclant son parcours dans le premier tiers de la flotte au 18<sup>e</sup> rang sur 54 engagés. Un tout grand bravo !* »

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017
3. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 60'000.- TTC, au crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC, décidé par le Conseil général le 28 septembre 2016, pour procéder à une deuxième phase d'investigations à St-Joux – Présentation par l'entreprise GEOTEST : décision (C. Ferrier)
4. Plan financier 2018 – 2022 : décision (J.-P. Devaux)
5. Budget de fonctionnement 2018, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 247'000.- TTC en vue de l'aménagement de la parcelle communale no 127 située au sud du collège secondaire comprenant la création d'une aire de stationnement, d'une aire de délasserment publique et d'un jardin communautaire : décision (C. Ferrier)
7. Crédit d'engagement de CHF 9'118'440.- pour la construction de l'école des Collonges – Décompte final arrêté à CHF 9'682'640.- – Dépassement de CHF 564'200.- : décision (R. Matti)
8. Programme de législature 2017-2020 : information (R. Matti)
9. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)
10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Aménagement de St-Joux » (C. Ferrier)
11. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Burkhalter) « Centre-ville piéton » (C. Ferrier)
12. Réponse à l'interpellation PSN (P. a Marca) « Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers » C. Ferrier)
13. Réponse à l'interpellation FOR (M. Hofstetter) « Forum demande un compte-rendu transparent du Centre d'Animation Jeunesse » (I. Moeschler)
14. Rapport CM en réponse au postulat FOR (A.-C. Christen) « Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics » (C. Ferrier)
15. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2018
16. Interventions parlementaires et développements
17. Questions simples et traitement
18. Communications

## 1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Michel Tamara, Orha Sanda  
MM. Brodu Thierry, Burkhalter Daniel, Chapuis Yann,  
Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Nicolet  
Christophe, Perrenoud Virginien, Schleppy Aurèle,  
Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly  
MM. Ammann Jean-Philippe, Burdet Michel, Burkhalter  
Luc, Daep Martin, Gorgé André, Morand Patrick
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Bloch Denise, Lopes Stéphanie, Stoepfer Véronique,  
Wingo Céleste  
MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul,  
Lehmann Willy,
- Excusés** : Mmes Moeschler Mondine (PSN), Müller Maryse (PLR),  
Petrig Anna Valentina (PSN)  
MM. Kurth Roland (PLR), Olivieri Giuseppe (FOR), Schori  
Christophe (PSN)

M. J.-P. Latscha, président, FOR : informe que Mme L. Glatz, conseillère municipale aura un peu de retard ce soir, retenue par une autre obligation politique, et que M. A. Binggeli, conseiller municipal est excusé.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017

*Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.*

### **3. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 60'000.- TTC, au crédit d'engagement de CHF 99'864.- TTC, décidé par le Conseil général le 28 septembre 2016, pour procéder à une deuxième phase d'investigations à St-Joux – Présentation par l'entreprise GEOTEST : décision (C. Ferrier)**

Message du Conseil municipal : « Le site de l'ancienne décharge de St-Joux a été répertorié au cadastre des sites pollués du canton de Berne. Par son courrier du 16 octobre 2013, l'Office des eaux et des déchets (OED) avait rappelé à la Commune que le lieu était considéré comme un site pollué nécessitant une investigation. Une demande de crédit de CHF 99'864.- TTC pour procéder aux investigations demandées a été soumise au Conseil général et acceptée le 28 septembre 2016. Une première phase d'investigations (basée sur les analyses d'air interstitiel et de matériaux solides du sous-sol) a donc été réalisée et a permis de caractériser le potentiel de pollution et la hauteur des remblais présents sur le site. Les résultats démontrent que les eaux du lac de Biemme et le sol présent au droit du site sont potentiellement menacés par la pollution présente dans les remblais. C'est pourquoi, une deuxième étape d'investigations techniques s'avère nécessaire. Les investigations à effectuer ont été décrites dans un rapport établi par le bureau Geotest, en charge de la première phase de travaux. Dans sa prise de position du 1<sup>er</sup> juin 2017, l'OED précise que la deuxième étape d'investigations devra comprendre les éléments suivants :

- a) **Sol** (zones publiques)
- 6 échantillons sol (0-10 cm) sur placettes 10 x 10 m
  - Analyses chimiques
- Objectif:
- Évaluation d'une éventuelle menace et des mesures de protection.
- b) **Lac de Biemme**
- 5 forages (10 à 15 m) et installation 5 piézomètres
  - Prélèvement échantillons eau et analyses chimiques

Objectif:

- Évaluer le besoin de surveillance ou d'assainissement du site.

Les résultats de l'étape 2 et la problématique "instabilité" détermineront la suite à donner et devront être traitées conjointement :

**a) Si l'eau s'avère faiblement polluée:**

- surveillance de la qualité de l'eau pendant plusieurs années
- mesures locales contre l'instabilité

**b) Si l'eau est considérée comme fortement polluée:**

- mesures contre l'instabilité et contre la mobilisation de la pollution par l'eau

Dans tous les cas, il faudra un projet concret pour définir les buts d'un assainissement, la méthode et les moyens pour y parvenir. Ce projet devra permettre de régler les deux problèmes distincts, mais cependant liés que sont l'instabilité de terrain et une éventuelle pollution du sol et de l'eau. Il est impossible, à l'heure actuelle, de chiffrer un éventuel projet d'assainissement. La Confédération pourrait subventionner une future réalisation à hauteur de 40%. En résumé, cette deuxième phase d'investigations permettra d'orienter les possibilités d'intervention de la Commune pour la zone de St-Joux. La volonté du Conseil municipal est de définir une vision claire de la situation à St-Joux à l'attention du Conseil général, mais également de la population qui pourrait être amenée à se prononcer sur le financement d'un futur projet. Les commissions des finances et de la gestion du territoire ont préavisé favorablement cette demande de crédit. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire d'un montant de CHF 60'000.- TTC. Un représentant du bureau Geotest sera présent lors de la séance et présentera brièvement la situation, les conclusions des différentes prises de position et la suite à donner. Il répondra à toutes vos questions techniques et préoccupations au sujet du site pollué de St-Joux. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : nous avons l'honneur de recevoir M. Laurent Steidle de l'entreprise Geotest pour une présentation d'une vingtaine de minutes puis nous poursuivrons par le vote de ce crédit. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, il passe la parole à M. Laurent Steidle.

M. L. Steidle, représentant de Geotest : présente le projet de Geotest concernant les investigations à la décharge de St-Joux. Il commence d'abord par expliquer la procédure générale liée à un site pollué avec l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués qui a pour but de garantir que ces sites pollués seront assainis s'ils causent des atteintes nuisibles ou incommodes à l'environnement, ou s'il existe un danger concret que de telles atteintes apparaissent. Puis il déclare « Au niveau de l'environnement, les 4 biens à protéger sont les eaux souterraines, les eaux de surface, l'air et le sol. La 1<sup>re</sup> phase d'investigation technique a été réalisée en 2016. Un total de 28 forages carottés battus sont répartis sur l'ensemble du site jusqu'à max. 6,6m de profondeur. Des analyses de l'air interstitiel et des matériaux solides ont été réalisées. Les objectifs de la 1<sup>re</sup> investigation étaient les suivants : une vue d'ensemble aussi représentative que possible de la décharge (épaisseur et qualité des remblais) et une évaluation du potentiel de mobilisation des déchets vers le lac de Biemme. Selon l'OED (Office des eaux et des déchets) concernant l'air interstitiel, les valeurs pour les solvants sont généralement faibles. Les matériaux solides sont fortement pollués. Les eaux souterraines ne sont pas un bien à protéger, mais cela est un des deux vecteurs essentiels de la mobilisation de la pollution vers le lac de Biemme, l'autre étant les glissements de terrain. Donc, les biens à protéger dans ce cas sont le lac de Biemme et le sol. De plus, des investigations complémentaires sont nécessaires. En partant sur la 2<sup>e</sup> phase d'investigation technique, 6 échantillons de sol sur placettes (0-10 cm) seront prélevés et des analyses chimiques seront effectuées. Ceci a pour objectif d'évaluer une éventuelle menace ainsi que des mesures de protection. Pour le lac de Biemme, 5 forages de 10 à 15 m ainsi qu'une installation de 5 piézomètres vont être réalisés. Des prélèvements d'échantillons d'eau et des analyses chimiques vont également être effectuées afin d'évaluer le besoin de surveillance ou d'assainissement du site. Les résultats de la 2<sup>e</sup> étape d'investigation technique et la problématique d'instabilité détermineront la suite à donner et devront être traitées ensemble. Si, après les travaux, l'eau se révélait faiblement polluée, une surveillance qualité pendant plusieurs années devrait être effectuée et des mesures locales contre les instabilités devraient être mises en place. Si, dans un autre cas, l'eau se révèle être fortement polluée, des mesures contre les instabilités et contre la mobilisation par l'eau seraient mises en place. Dans tous les cas, il faudra un projet d'assainissement pour définir les buts d'un assainissement, la méthode et les moyens pour y parvenir. Il se développe donc les variantes d'assainissement possibles qui sont l'excavation du site, mais qui se révèle beaucoup trop chère et pas faisable, ou le confinement qui pourrait être une solution adéquate sur le point économique, environnemental et géotechnique afin de pouvoir rouvrir les berges au public dans un délai raisonnable. Les prochains coûts à venir relatifs à ce projet sont l'assainissement qui est difficile à

*chiffrer car cela dépend de la 2<sup>e</sup> étape. Une subvention de 40% de l'ensemble de ces coûts de la part de la Confédération est à prendre en compte. »*

M. P. Friedli, PSN : quelle est la durée de la 2<sup>e</sup> phase d'investigation ?

M. L. Steidle, représentant de Geotest : pense que les travaux peuvent être réalisés en 3-4 mois.

M. C. Nicolet, FOR : un autre scénario est-il possible avec une ouverture des berges ?

M. L. Steidle, représentant de Geotest : estime que cela n'a rien à voir avec la 2<sup>e</sup> phase.

M. A. Ehrensperger, PSN : concernant la communication à la population, y aura-t-il une stratégie élaborée pour la question de la pollution ?

M. C. Ferrier, conseiller municipal : actuellement, rien n'est fait, mais si cela devait arriver, les mesures nécessaires seraient prises.

M. L. Steidle, représentant de Geotest : il n'y a aucun risque pour la population car les matériaux sont peu solubles. Par contre, le risque est plus élevé pour ce qui est de la terre végétale, mais à surveiller. Sinon la possibilité serait d'enlever cette terre et ainsi prendre les mesures nécessaires.

M. J.-P. Ammann, PLR : la Commune pourrait-elle demander une aide financière de CHF 40'000.- pour ce projet ?

M. L. Steidle, représentant de Geotest : oui, après la 1<sup>re</sup> phase et le suivi de l'historique. De plus, il y a un contact constant avec l'OED.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : y a-t-il un délai à respecter ?

M. C. Ferrier, conseiller municipal : une réponse sera donnée en juillet 2018, ce qui est la volonté du Conseil municipal. Une information à la population sur ce projet sera organisée.

M. M. Burdet, PLR : l'analyse prendra-t-elle du temps dans la procédure ?

M. L. Steidle, représentant de Geotest : effectivement, c'est un long processus qui peut durer plusieurs années.

M. a Marca, PSN : la 2<sup>e</sup> phase d'investigation sera-t-elle aussi subventionnée à 40% ?

M. C. Ferrier, conseiller municipal : la 1<sup>re</sup> partie sera prise en charge uniquement. Il propose d'approuver ce crédit et de prendre les mesures nécessaires. Il a souhaité nous offrir cette présentation de l'entreprise Geotest afin que cela soit plus clair pour tout le monde. Il pense qu'il est temps d'avancer sur ce projet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 28 voix et une abstention, le Conseil général approuve le crédit complémentaire proposé.**

#### **4. Plan financier 2018 – 2022 : décision (J.-P. Devaux)**

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : « Vous avez reçu les deux fascicules que sont le plan financier 2018-2022 et le budget de fonctionnement 2018. Le montant total des investissements 2018-2022 se monte à près de 22 millions, dont 16,8 millions à financer par l'impôt. La planification financière montre une insuffisance de financement. Cela démontre que tous les projets ne pourront pas être réalisés durant ces 5 prochaines années. C'est la raison qui a d'ores et déjà conduit le Conseil municipal à repousser la réalisation de la réfection de la salle multi-usages à une date ultérieure. La priorité du Conseil municipal est d'avancer rapidement avec la phase d'avant-projet du chauffage à distance pour pouvoir prendre une décision de poursuite ou non de ce projet durant l'année 2018. Cela permettra d'avancer avec le projet de la Place de la Gare, jugé prioritaire par le Conseil municipal. L'autre priorité du Conseil municipal est de terminer les analyses de St-Joux pour connaître la nature des travaux à réaliser. Une fois ces éléments-clés connus, le rythme des autres investissements, par exemple la Rue

du Port, pourra être fixé plus précisément et les objets seront soumis au Conseil général en conséquence. Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Schleppey, FOR : « Dans l'annexe 3, planification financière, entre autres remarques pertinentes concernant cette planification, qui a le mérite de montrer clairement et simplement la façon dont se structure notre prochain avenir financier, les points marquants suivants peuvent être cités : le plan financier se resserre clairement, il y a moins de rattrapages d'impôts dès 2017, donc moins de bonnes surprises, et de gros contribuables qui arrêteraient leur activité ou s'en iraient auraient une influence négative marquante sur ces chiffres. »

M. A. Guillaume, FOR : « Forum propose d'approuver le plan financier 2018-2022 et remercie le Conseil municipal et les finances pour l'élaboration de ce plan, qui montre que les moyens sont aussi limités et que des priorités doivent être fixées. »

Mme D. Bloch, PSN : le Conseil municipal doit présenter des priorités claires dans les années à venir et mettre en lien les moyens financiers et les forces de travail. Le PSN accepte ce plan financier et remercie le département des finances pour son travail.

M. P. Friedli, PSN : on se rend compte que c'est une stratégie un peu dangereuse car la Commune a mis l'argent de ses fonds propres. Jusqu'à quand irons-nous avec ce genre de régime ?

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le plan financier 2018-2022.**

## **5. Budget de fonctionnement 2018, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)**

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : « Le budget 2018 a été établi de manière relativement conservatrice et prudente. Contrairement aux années précédentes, il ne tient pas compte d'éventuels encaissements d'impôts des années antérieures, car ces montants sont trop aléatoires et nous pouvons aussi être appelés à rembourser des montants trop perçus. C'est la raison principale de la budgétisation des impôts des personnes physiques bien inférieure en 2018 par rapport au budget 2017. Du côté des charges, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un nouveau contrat de prévoyance a permis de diminuer nos charges. Par contre, le soutien aux loisirs et à la culture a augmenté. L'entrée en vigueur de la scolarité Quarta, 4 années au gymnase pour la filière bilingue, occasionne de nouvelles charges d'écolages. Au chapitre des bonnes nouvelles, deux baisses de taxes ont pu être proposées, car les services, qui, selon la loi, doivent s'autofinancer, sont bénéficiaires : réduction de CHF 2.-/mois de la taxe de base par ménage pour l'enlèvement des ordures et déchets et de CHF 0.30/m<sup>3</sup> pour l'épuration des eaux. Malgré un budget déficitaire de CHF 154'000.- au compte global, tous services compris, et de CHF 358'000.- au compte général, le Conseil municipal n'a pas réduit les prestations à la population et n'a pas supprimé de postes dans l'administration qui fonctionne dans une structure globale inchangée. Si le déficit projeté venait à se confirmer dans les faits et à se répéter durant les années à venir, différentes mesures d'optimisation devraient être envisagées, notamment aussi pour ne pas trop freiner les investissements futurs. Le potentiel du côté des recettes est modéré, car l'exiguïté du territoire communal ne permet pas de planifier de grandes zones de développement pour accueillir des entreprises ou des habitants. Savez-vous qu'en 1970, La Neuveville comptait 3'917 habitants contre seulement 3'693 à fin 2015 ? Pendant la même période, la population suisse a passé de 6,3 millions à 8,3 millions. Et même si la population neuvevilloise a commencé à croître durant ces 15 dernières années, de plus 248 habitants, soit 7% d'augmentation, ce rythme de croissance de la population est nettement inférieur à la croissance moyenne suisse, qui est de 14%. Je demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PSN : « J'ai 5 questions à poser concernant le budget : Question 1, à la page 1, le n° de compte 0120.3000.00, intitulé indemnités et jetons de présence du Conseil municipal, passe de CHF 40'000 à CHF 61'600.-. Je souhaite plus d'informations. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : répond qu'en additionnant les deux comptes n°0120.3000.00 et n° 0120.3000.01, le montant s'avère stable.

M. P. Friedli, PSN : « *Question 2, à la page 11, au n° de compte 1626.3612.00, intitulé Syndicat Centre régional de compétences PC JB, comment peut-on faire pour éviter l'hémorragie ?* »

M. R. Matti, maire : le montant reste identique à l'année dernière car le nouveau budget a été refusé par l'assemblée. Une augmentation est possible en 2019.

M. P. Friedli, PSN : « *Question 3, à la page 14, au n° de compte 2120.3171.02, intitulé Journées de sport, spectacles, pourquoi une augmentation de CHF 25'000.- pour 2018 ?* »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : il est prévu dans ce budget le festival Usinesonore en lien avec les écoles qui se déroulera fin mai, début juin 2018. Le département des loisirs soutient également ce projet pour un certain montant.

M. P. Friedli, PSN : « *Question 4, à la page 20, au n° de compte 3220.3636.0, intitulé Subventions – Encouragements artistes et institutions. Est-ce que cela concerne des artistes et institutions communales ?* »

M. A. Olivieri, conseiller municipal : CHF 10'000.- ont été planifiés pour la pièce de théâtre Mor(t)el 18 et un autre montant pour le Maracaña 2018.

M. P. Friedli, PSN : « *Question 5, à la page 52, au n° de compte 8711.3132.05, intitulé Frais de Marketing, faisons-nous du marketing pour l'électricité ?* »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : ne peut pas donner d'explications détaillées. Ce budget a pour but de réaliser du marketing afin de fidéliser les grands clients. La Charte d'électricité et les bornes de recharge électriques sont aussi concernées.

M. C. Nicolet, FOR : si les excédents devraient se reproduire, on optimisera. Pourquoi attendre ?

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : prône pour l'optimisation. Des tâches pourront être automatisées et nous pourrions optimiser le fonctionnement. Par exemple, après l'introduction de la e-facture, 20% de taux d'occupation du service des finances ont pu être replacés ailleurs. Notre situation actuelle de fortune nous permet d'être en déficit.

M. A. Ehrensperger, PSN : si un budget équilibré ne peut pas être atteint que par la croissance démographique, c'est qu'il y a un problème qu'on reporte sur les générations futures.

M. A. Schleppey, FOR : « *Au même titre que la commission des finances, le groupe Forum à l'unanimité vous propose d'accepter le budget de fonctionnement 2018 et remercie les instances communales concernées pour le travail accompli. Forum remercie également le trésorier, M. Rollier, qui va prendre sa retraite bien méritée en fin d'année, pour son travail de longue haleine au service des finances communales.* »

M. P. Friedli, PSN : tient à remercier l'administration communale pour son travail et propose d'accepter le budget 2018 tel que présenté.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : remercie M. Rollier pour son travail quant à l'élaboration du présent budget. Il est le dernier le concernant pour notre commune. Il indique que les attentes des citoyens sont toujours satisfaites et les services publics proposés ne diminuent pas malgré 300 habitants de moins qu'il y a 40 ans. Nous sommes forcés à trouver des solutions et adapter la stratégie en conséquence.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte le budget 2018 avec une quotité inchangée.**

**6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 247'000.- TTC en vue de l'aménagement de la parcelle communale no 127 située au sud du collège secondaire comprenant la création d'une aire de stationnement, d'une aire de délasserment publique et d'un jardin communautaire : décision (C. Ferrier)**

---

Message du Conseil municipal : « La parcelle communale no 127 est située au sud du collège secondaire, entre le chemin des Prés-Guëtins et le cimetière. La partie sud de ce terrain est plantée de vigne et la partie nord comportait, il y a de nombreuses années, une place de jeux pour les enfants. Dans les années 2000, le Conseil municipal a décidé de limiter le nombre de places de jeux publiques en améliorant la qualité de celles qu'il tenait à maintenir. Les toboggans, balançoires, bacs à sable et autres installations ludiques au chemin des Prés-Guëtins ont été progressivement retirés et n'ont pas été remplacés, laissant place à un espace de détente arborisé muni de quelques bancs. Cette parcelle se trouve en zone affectée à des besoins publics H, selon le plan de zones actuellement en vigueur. Pendant les travaux de construction de l'école des Collonges, cet emplacement a été utilisé pour l'installation de bâtiments scolaires provisoires. Depuis l'enlèvement de ces derniers, le terrain a été remis en état et de l'herbe a été semée. En février 2017, un groupe de citoyens a demandé au Conseil municipal la mise à disposition d'un terrain pour la création d'un jardin communautaire. Un concept de fonctionnement a été transmis et l'association "Jardin Communautaire 2520" a été constituée. Le Conseil municipal a décidé de mettre une partie de la parcelle no 127 à disposition de ce projet dont le but est la création d'un lieu de rencontre et d'échange autour du savoir-faire horticole d'un jardin communautaire. Une convention entre la Commune et l'association Jardin Communautaire 2520 (JC2520) est en cours d'élaboration et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Afin de répondre à la demande en places de stationnement de nos établissements scolaires primaire et secondaire ainsi que des habitants du nord de la vieille ville, le Conseil municipal a, il y a quelques années déjà, étudié la possibilité de créer une aire de stationnement dans ce secteur. Conformément aux prescriptions en vigueur, des places de stationnement destinées à un bien-fonds devraient être situées à une distance raisonnable de ce dernier. Dans la pratique, un rayon de 300 m est considéré comme raisonnable. En 2007 déjà, le plan directeur de la vieille ville faisait état d'un manque de 218 places de stationnement pour l'ensemble de la vieille ville, respectivement d'une trentaine pour le secteur route du Château nord et Faubourg. La configuration particulière de la vieille ville ainsi que le bâti historique et protégé ne permettent pas aux propriétaires privés de créer les places de stationnement nécessaires pour leurs immeubles. La mise en zone 30 km de la route du Château, de la rue du Faubourg et du chemin du Tirage implique que le parage hors case est désormais interdit dans tout ce secteur. Force est de constater que le nombre de véhicules en 10 ans n'a pas diminué et que la problématique du stationnement n'a pas été solutionnée. Les écoles primaires et secondaires ont confirmé un besoin d'environ 16 places par jour en plus de celles déjà existantes au collège secondaire. Depuis plusieurs mois, le Conseil municipal travaille à l'élaboration d'une conception directrice d'aménagement appelée "Projet de territoire". Ce document constitue une vision stratégique de développement et servira de base à la révision complète de l'aménagement local, à savoir le plan de zones et le règlement de construction. Selon les études préliminaires, un changement d'affectation de ce secteur n'est pas possible à court terme, mais une extension de la zone à bâtir a été définie dans une vision à 30 ou 40 ans. Ce projet de territoire s'articule notamment autour des objectifs de développement durable, d'utilisation rationnelle du territoire urbain, de la mobilité douce, des circulations et du stationnement. La volonté stratégique s'oriente clairement dans le sens d'un aménagement convivial des espaces publics, du développement des mobilités douces, de l'amélioration de l'offre en transports en communs, d'une limitation de la circulation et de la création d'un maximum de places de stationnement en sous-sol. Il convient cependant de constater que l'offre en transports en commun à La Neuveville n'est pas celle des grandes villes qui voient, de plus en plus, d'autres modes de transports que la voiture se développer et qui enregistrent un recul du nombre de véhicules individuels. Sur notre territoire communal, le problème du stationnement est un problème réel et actuel pour lequel le Conseil municipal cherche des solutions pragmatiques, réalisables dans des délais raisonnables et financièrement supportables pour la collectivité. Le Conseil municipal propose donc un aménagement du nord de la parcelle no 127 permettant de concilier, de manière acceptable, les objectifs de sa stratégie de développement, tout en améliorant sensiblement la situation du stationnement pour les écoles et pour le secteur du nord de la vieille ville. Cet aménagement comprend la création d'une aire de stationnement de 20 places, de deux espaces de délasserment et également d'un jardin communautaire. La volonté du Conseil municipal est la création de places de stationnement permettant le maintien d'une zone végétalisée et préservant la vue sur la Blanche Eglise et le lac. Il est relevé que la création d'une aire de stationnement à cet endroit n'empêchera, absolument pas, un futur changement d'affectation de ce secteur pour y construire de l'habitat, par exemple. Les deux espaces

publics aménagés avec des bancs permettront aux promeneurs de se reposer et d'échanger avec les participants au jardin communautaire. Concernant le régime des places de stationnement qui seront créées, il s'agira de zone bleue "normale" en tout temps avec possibilité d'obtenir des macarons pour les enseignants la journée et pour les autres utilisateurs, le soir, le weekend et pendant les vacances scolaires. Une modification du règlement sur les places de stationnement publiques prévoyant l'ajout d'un secteur "Collège secondaire" sera soumise au Conseil général ultérieurement. Les prix seront identiques à ceux pratiqués pour les secteurs S2 à S5 définis par l'ordonnance municipale relative à l'article 24 du règlement précité. Le coût de la création d'une aire de stationnement de 20 places et de deux petites places de délasserement, y compris une végétalisation de ces espaces a été estimé à CHF 247'000.- TTC. Ce montant comprend également l'installation d'un raccordement d'eau pour le jardin communautaire et une participation de la Commune pour la plantation d'arbres sur la partie de terrain attribuée à l'association JC2520 ainsi que la réfection du revêtement bitumineux dans le carrefour chemin de la Blanche Eglise/chemin des Prés-Guëtins (actuelle surface rouge). En résumé, le Conseil municipal estime que ce projet ne remet pas en question une future utilisation de ce terrain, n'est pas contraire aux principes définis dans sa stratégie d'aménagement et permet de concilier et d'équilibrer les différents intérêts en présence. La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement cette demande de crédit lors de sa séance du 31 octobre 2017. Le 6 novembre 2017, la commission des finances s'est également déclarée favorable à cette demande de crédit. Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit de CHF 247'000.- TTC, pour l'aménagement de la parcelle communale no 127 située au sud du collège secondaire comprenant la création d'une aire de stationnement, d'une aire de délasserement publique et d'un jardin communautaire. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : propose au Conseil général un aménagement global de cette parcelle, soit une vue d'ensemble. Le fil rouge est le développement durable. Vingt places de stationnement vont être créées car les besoins aux alentours sont immédiats. Un projet global est proposé afin de solutionner les problèmes récurrents de stationnement et nous pouvons lier ce projet avec le développement durable. Il propose donc de régler ce problème en créant 20 places de parc et peut-être plus à l'avenir sur la Place de la Gare. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PSN : « Je souhaite déposer deux amendements. Le premier pour l'accès au parking avec la destruction du mur et le deuxième afin de faire une séparation entre les places de parc et les jardins avec une butte et une haie. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : explique que l'accès direct au parking n'a pas été réalisé à cause de la proximité de l'école et de la sécurité. Pour la deuxième demande, une butte imposante cacherait la vue sur le lac et serait donc inadaptée. Pour ce qui est de la haie, une haie dense pourrait être envisagée.

Mme O. Andrey, FOR : « Cette demande de crédit d'engagement de CHF 247'000.- concerne un projet global résultant d'un compromis entre deux demandes différentes : d'une part, la mise à disposition de la Commune d'un terrain proche du centre pour la réalisation d'un jardin communautaire, selon la demande d'une association issue du mouvement "Demain 2520", et d'autre part, l'aménagement de 20 places de parc. Ces places nous semblent très importantes afin d'alléger les problèmes de parking à la rue du Faubourg et au chemin des Prés-Guëtins. Le groupe PLR soutient ce projet dans sa forme actuelle qui regroupe les deux propositions. Le groupe PLR remercie le Conseil municipal, la commission de la gestion du territoire et la commission des finances. »

Mme D. Bloch, PSN : « Il est à noter que le plan fourni ne mentionne pas la surface totale de la parcelle, ni celle qui sera attribuée aux jardins et aux zones de délasserement, il est donc difficile d'évaluer la part dévolue à chaque partie. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que la proportion est de 1'000 m<sup>2</sup> pour le jardin, 800 m<sup>2</sup> de parking et 200 m<sup>2</sup> d'aire de délasserement.

Mme D. Bloch, PSN : « Je ne conteste pas que notre commune présente des problèmes de parcage. En réponse au postulat "Places de stationnement à La Neuveville" du 30.09.15, le conseiller municipal en charge avait évoqué un mandat confié à un bureau d'ingénieurs "pour réaliser une étude de faisabilité d'un parking aux abords de la vieille ville". Un rapport final devait être soumis ultérieurement au Conseil général. Les résultats de cette étude ne nous ont pas été communiqués et le Conseil

*municipal n'y fait pas référence dans son message. Comment ce projet s'intègre-t-il dans cette étude ? »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : explique à Mme Bloch qu'il faut actuellement solutionner les problèmes que l'on a et arrêter de vouloir effectuer des études à tout va.

M. R. Matti, maire : ne se rappelle pas de ce mandat pour réaliser une étude relative à un parking aux abords de la vieille ville.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : explique que le plan d'aménagement local fait partie de la révision et que ceci sera réglé avec ce projet. Il est important de maximiser les places de parc.

Mme D. Bloch, PSN : trouve dommage de ne pas avoir une vision globale de ce qui est prévu. Car il est bien plus coûteux de faire de petits projets.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : déclare que l'on peut faire des projets mais également agir. Il faut réaliser des actions locales pour agir sur le long terme.

M. D. Burkhalter, FOR : le Parti Forum trouve le projet sympathique et lui paraît bien. Les habitants du Faubourg sont handicapés pour le parcage, les utilisateurs vont donc être très contents. Le point de la sécurité nous paraît très important et nous acceptons le projet avec enthousiasme.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote sur le premier amendement de M. Friedli concernant l'accès au parking avec la destruction du mur : **par 20 voix négatives, 1 voix positive, et 8 absentions, cet amendement est refusé.**

M. P. Friedli, PSN : décide de retirer son deuxième amendement, au vue du résultat du premier.

Le président passe au vote sur la demande d'un crédit d'engagement de CHF 247'000.- TTC en vue de l'aménagement de la parcelle communale no 127 située au sud du collège secondaire comprenant la création d'une aire de stationnement, d'une aire de délasserment publique et d'un jardin communautaire : **par 25 voix favorables et 4 abstentions, le Conseil général accepte ce crédit d'engagement.**

## **7. Crédit d'engagement de CHF 9'118'440.- pour la construction de l'école des Collonges – Décompte final arrêté à CHF 9'682'640.- – Dépassement de CHF 564'200.- : décision (R. Matti)**

---

Message du Conseil municipal : *« Le 20 avril 2015, la première pierre a été posée, 6 ans après le premier message à la population. Aujourd'hui, l'école des Collonges trône majestueusement au-dessus de la rue du même nom et personne ou presque ne se souvient à quoi ressemblaient les vétustes pavillons d'autrefois. La tâche a été de longue haleine, mais chacun y a mis du sien. Le Conseil municipal remercie très sincèrement la commission de construction et de réalisation de l'école des Collonges (CREA), les administrations cantonale et communale, les architectes et les entreprises associées, mais aussi les professeurs, qui ont vu leurs habitudes chamboulées, et les élèves qui, durant deux ans, ont été logés dans des containers sans se départir de leur bonne humeur. Ces containers blancs sont d'ailleurs le seul point noir de cette réalisation, puisqu'une mauvaise estimation des coûts réels de leur mise en place et de leur évacuation – avec remise en ordre du terrain – ont conduit à un dépassement du budget de l'ordre de CHF 290'000.-, y compris quelques améliorations nécessaires en cours de route. Aujourd'hui, il reste certes quelques maladies de jeunesse qui seront corrigées à l'usage, mais, dans l'ensemble, nous avons la satisfaction d'avoir suivi la feuille de route et réalisé le bâtiment selon la planification initiale.*

### **Historique du projet**

*Le 20 novembre 2011, le corps électoral de La Neuveville acceptait le crédit d'engagement de CHF 9'118'440.- pour la construction d'un bâtiment scolaire en remplacement des deux pavillons existants. La demande de permis de construire a été déposée le 28 novembre 2011 et a fait l'objet de trois oppositions. La procédure aboutissait finalement le 27 janvier 2014 par l'octroi du permis de construire.*

### **Commission de construction et de réalisation de l'école des Collonges (CREA)**

*Composition de la commission spéciale :*

- Roland Matti – Maire de La Neuveville et président de la commission
- Isabelle Moeschler – Conseillère municipale – vice-présidente de la commission
- Christophe Nicolet – Représentant du Conseil général.
- Raymond Rollier – Administrateur des finances
- Jean-Claude Scherler – Secrétaire de la commission

La commission a reçu son mandat du Conseil municipal en date du 10 février 2014 et s'est réunie à 36 reprises pour traiter et préavisier les éléments nécessaires à la réalisation de l'école.

### **Déroulement des travaux**

#### **Travaux préparatoires**

L'assainissement des conduites d'eau usées et claires dans le secteur allant du port du Lessivier au haut du chemin d'école a permis de créer les conditions-cadre idéales pour le raccordement de la future construction. Ces travaux, dont le coût n'est pas inclus dans le crédit d'engagement du bâtiment scolaire, font partie d'un plan d'assainissement pluriannuel lié au plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui couvre l'entier de notre Commune. Le coût de ces travaux est assuré par le compte d'assainissement.

#### **Bâtiment scolaire provisoire**

Le chantier proprement dit a démarré le vendredi 29 août 2014 sur le site du bâtiment provisoire au chemin des Prés-Guëtins par l'enlèvement des arbres et des infrastructures publiques. En l'espace d'un mois, un bâtiment de 630 m<sup>2</sup> comprenant 9 classes, 1 salle des maîtres, des locaux annexes, des WC et des vestiaires a été réalisé, inclus une place pour la récréation et des accès piétonniers goudronnés. Le déménagement des classes, organisé par l'école sous la direction de Monsieur Roland Fischer, aidé d'une équipe de 10 membres de la protection civile, s'est déroulé du 29 septembre au 3 octobre 2014. Les élèves ont intégré le bâtiment provisoire à la rentrée scolaire d'automne 2014.

#### **Aménagement de l'aire de chantier**

La piste d'accès au chantier a été réalisée en même temps que les travaux d'assainissement des canalisations. Des mesures spécifiques de fermeture de l'aire de chantier ont été mises en place, afin de garantir la sécurité des élèves. En particulier, un chemin d'école provisoire a été aménagé depuis l'avenue des Collonges.

#### **Déconstruction des deux pavillons existants**

Les travaux de désamiantage, phase délicate de la déconstruction, ont été réalisés en automne 2014 par une entreprise spécialisée et ont été bien plus simples et moins coûteux que prévu. La déconstruction proprement dite a été réalisée par une seule machine et ce en moins de 5 semaines. Un tri soigneux des matériaux a été fait sur place et les filières de recyclage comme les voies d'élimination des déchets ont été respectées selon la législation en vigueur.

#### **Construction de l'école**

##### Gros œuvre :

Les travaux de terrassement ont débuté fin novembre 2014 par l'enlèvement des matériaux de remblais (de mauvaise qualité) existants. Une campagne de mesure de la résistance du terrain faite par le bureau d'ingénieur Synaxis a conclu que la couche de marne et de moraine permettait d'accueillir la charge du nouveau bâtiment. La présence d'eau (en grande quantité) dans le terrain n'a pas été confirmée et les travaux de terrassement n'ont, en ce sens, pas été ralentis par ce paramètre.

La mise en place des nouveaux matériaux, et spécialement leur compactage, a été plus complexe que prévu. Grâce au savoir-faire (et aux machines) des deux entreprises en charge des travaux, les valeurs de portance ont été atteintes. Ces travaux ont généré un léger surcoût, mais surtout assuré une assise de qualité, gage de longue vie pour le bâtiment. La réalisation du gros œuvre a été réalisée dans les meilleures conditions météo possibles et la qualité du béton apparent est de la meilleure facture. Les travaux ont débuté mi-mars 2015, la dalle sur le niveau -1 a été bétonnée le 2 juillet 2015, la dalle sur le niveau 0 a été bétonnée le 7 septembre 2015, la dalle sur le niveau 1 a été bétonnée le 16 octobre 2015 et finalement la dalle sur le niveau 2 (partie inférieure) a été bétonnée le 2 décembre 2015. Le bâtiment a été mis hors d'eau le 31 janvier 2016 par la pose des fenêtres et de portes provisoires, afin de garantir un aspect de neuf aux portes définitives. L'étanchéité, l'isolation ainsi que la dalle de couverture ont été finalisées en mars 2016.

##### Second œuvre : (CVSE : chauffage, ventilation, sanitaire, électricité)

La pose des fenêtres a débuté le 18 janvier et s'est terminée le 26 février 2016.

Les entreprises de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) ont assuré les incorporés dans les dalles tout au long de l'année 2015. La réalisation des installations intérieures a débuté début janvier 2016 par les installations de ventilation suivie du chauffage, des installations sanitaires et d'électricité. Les locaux techniques ont été peints tout début janvier 2016 soit avant le début des travaux CVSE. Menuiserie, peinture et autres travaux ont été réalisés de mars à juillet 2016. Il serait trop fastidieux d'énumérer l'étendue de ceux-ci.

#### **Aménagements extérieurs**

Sur la base d'une planification soigneusement établie, des arbres et arbustes d'essence locale ont été plantés. Côté nord-est, un jardin potager permettra aux élèves d'exercer l'art difficile de la culture en pleine terre, mais également d'apprécier des légumes "made in La Neuveville". Pour permettre un accès aux personnes à faible mobilité ou handicapées, l'escalier planifié a été remplacé par une rampe.

### **Manifestations**

#### **Pose de la première pierre**

La pose de la première pierre a eu lieu le 29 avril 2015 en présence des autorités communales, des représentantes et représentants des écoles, des architectes et des ingénieurs. Une capsule temporelle contenant un message des autorités ainsi que les plans de la nouvelle école ont été déposés dans la dalle de radié à l'entrée ouest du bâtiment.

#### **Levure**

La levure s'est déroulée le 17 mars 2016 dans l'aula de la nouvelle école. Cette agape a permis de remercier tous les collaborateurs et collaboratrices ayant œuvré à cette magnifique réalisation. Dans son allocution, le maire a relevé le savoir-faire des artisans et leur persévérance quand les travaux ne se passent pas comme prévu.

#### **Inauguration**

Le 22 août 2016, la conseillère municipale Isabelle Moeschler, en charge du département de l'instruction et de la jeunesse, et le maire Roland Matti ont coupé ensemble le ruban. Un nombreux public a profité des journées portes-ouvertes proposées à fin septembre 2016. Un dossier photos complet est disponible sur le site Internet de la Municipalité de La Neuveville.

### **Finances**

Le coût final des travaux se solde par un dépassement de CHF 564'200.-, soit 6.2 %. Cet excédent se justifie notamment par les faits mentionnés ci-dessous. Il est à relever que l'indice des prix de la construction pour la Suisse a passé de 95 % (octobre 2010, base de calcul des coûts du projet) à 101 % en 2014, date de la mise en soumission. Lors de sa séance du 6 novembre 2017, la commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité le décompte final avec le crédit complémentaire.

	<b>Nature des travaux</b>	<b>Devis du 16.08.2011</b>	<b>Coût final</b>	<b>Coût supplémentaire</b>
	<b>Selon récapitulatif des coûts</b>	<b>9'118'440.00</b>	<b>9'682'640.00</b>	<b>564'200.00</b>
		<b>Dont travaux complémentaires</b>		
<b>1</b>	Locaux de l'école provisoire	399'600.00	686'700.00	287'100.00
<b>2</b>	Mur du chemin école primaire	86'400.00	166'100.00	79'700.00
<b>3</b>	Sécurité	0.00	43'600.00	43'600.00
<b>4</b>	Cour au sud et à l'ouest du bâtiment Signolet 8 + mur	0.00	108'100.00	108'100.00
<b>5</b>	Mur de soutènement au nord de la propriété Kurth	32'400.00	74'400.00	42'000.00
	<b>Total</b>	<b>518'400.00</b>	<b>1'078'900.00</b>	<b>560'500.00</b>
<b>1</b>	Locaux de l'école provisoire	Afin de garantir une sécurité maximale pour les élèves, un concept de répartition entre le site du Signolet et le bâtiment provisoire a été initié par l'école. Les élèves les plus âgés ont ainsi rejoint le bâtiment provisoire au chemin des Prés-Guëtins. Par conséquent, la surface de plancher de ce bâtiment a dû être augmentée. Le bâtiment provisoire a été réalisé avec des modules neufs, mieux isolés et la durée de location portée de 15 à 18 mois. Ce choix était motivé par une meilleure qualité de vie pour les élèves et les enseignants ainsi que des économies d'énergie. En complément, une cour de récréation a été créée côté ouest et le site sécurisé avec des barrières et l'ajout de passages piétons provisoires.		

2	Mur du chemin école primaire	Afin de garantir la sécurité d'accès aux bâtiments scolaires et assurer la liaison entre la ville et les Prés-Guétins (chemin piétonnier très fréquenté), un "passage piétonnier" a été réalisé côté ouest du chemin de l'école primaire. La déconstruction et la reconstruction du mur est du chemin d'école n'étaient pas intégrées au coût de l'école. Lors de la déconstruction de ce mur, il a été constaté que le 80 % des pierres étaient en très mauvais état. En conclusion, ce mur aurait de toute façon dû être assaini dans les années à venir.
3	Sécurité	Afin d'anticiper sur un prochain renforcement des normes en matière de sécurité incendie et d'évacuation des élèves du bâtiment, une détection incendie intégrale avec transmission d'alarme aux pompiers ainsi qu'un balisage des chemins de fuite a été installée.
4	Cour au sud et à l'ouest du bâtiment Signolet 8 ainsi que mur nord-est au nord du chemin de l'école primaire	Le revêtement de la cour présentait de très nombreux défauts (fissures, nids de poule, absence de revêtement, sol instable). Cette structure devait impérativement être assainie dans les meilleurs délais. A titre proactif, le revêtement et le coffre ont été assainis en même temps que les travaux pour l'école des Collonges. Les blocs de granit servant de barrière ne présentaient pas la sécurité en matière de chute et du côté sud "l'empilement" des grands blocs de pierre (calcaire, granit) ne présentait plus la stabilité suffisante pour un mur de soutènement. Le mur a donc été assaini et une barrière conforme aux normes en vigueur a été posée sur l'entier du tracé.
5	Mur de soutènement au nord de la propriété Valérie et Florian Kurth (avenue des Collonges 1)	Ce grand mur en pierre de taille (au sud du préau couvert) présentait de très nombreux défauts (moellons manquants, trous, joints inexistantes, déformations). Le bureau d'ingénieur mandaté pour contrôler la stabilité de cet ouvrage a confirmé que le mur était stable (suffisamment de "fruit"), mais qu'un assainissement dans les années à venir était indispensable. Pour rester proactif et ainsi éviter des travaux dans les prochains mois l'entier du mur a été assaini.

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au présent message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Morand, PLR : « Le Parti libéral-radical tient une nouvelle fois ce soir, à remercier le corps électoral de La Neuveville, qui, par son approbation du crédit le 20 novembre 2011, a donné toute sa confiance à ses autorités. Le résultat est là. Vous et nous pouvons en être fiers, ceci, malgré un substantiel dépassement de crédit à mettre principalement sur le compte des containers. Ces mêmes containers qui étaient nécessaires et qui ont accueilli nos petites têtes blondes le temps des travaux. Le Parti libéral-radical adresse également ses remerciements à la commission de construction et de réalisation de l'école des Collonges (CREA) pour son travail, pour avoir suivi et toujours eu l'œil attentif sur les dépenses liées à ce projet. L'exercice est réussi, les coûts ont été maîtrisés. De nos jours, ce n'est pas toujours si évident. Bravo ! »

Mme V. Stoeper, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois reconnaît également le travail considérable effectué par la CREA. Le Parti socialiste neuvevillois accepte le décompte final de CHF 9'118'440.- avec un dépassement de CHF 564'200.-. »

M. J.-P. Latscha, président, FOR : « En plus de quarante ans d'existence, je ne pense pas me tromper en déclarant que la demande de crédit pour la construction de l'école dite des "Collonges" doit être le projet le plus important, en termes financiers s'entend, qui a occupé le Conseil général. Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011, couvrant pas moins de 7 pages, reflète bien l'importance du projet et de nombreuses conseillères et de nombreux conseillers généraux ont pris la parole afin d'obtenir un maximum d'informations. Petite précision: 10 personnes ayant participé au débat du 19 octobre 2011 sont encore présentes parmi nous ce soir. En ce qui concerne le point 7 de la séance de ce jour, je vous lis l'extrait suivant, tiré de la page 5 du PV du 19 octobre 2011: "Donc il faut considérer CHF 9'118'440.- pour la nouvelle construction, y ajouter la marge d'imprécision de 15% d'un montant de CHF 1'367'560.-", fin de l'extrait. Il est bien écrit "y ajouter" ce qui nous donne un montant possible de CHF 10'486'000.- Le montant finalement dépensé étant de CHF 9'682'640.-, il reste un solde de CHF 803'360.- non utilisé. Après de longs débats, à la page 8 du PV du 19 octobre 2011, on peut lire ceci: "A l'unanimité, le Conseil général préavise favorablement au corps électoral l'approbation du

crédit de CHF 9'118'440.- TTC destiné à la construction d'un nouvel immeuble scolaire". Ci-après, le résultat de la votation "Ecole des Collonges" du 20 novembre 2011: Crédit accepté à près de 72 % des votants (910 oui / 346 non). La participation a été de 54 %. 1284 personnes se sont déplacées aux urnes. »

M. R. Matti, maire : remercie les entreprises qui ont travaillé pour la construction de l'école des Collonges. Il n'y a pas eu de grands soucis dans la réalisation de ce projet. Il remercie également d'administration, M. Jean-Claude Scherler ainsi que les architectes, ingénieurs et toutes les personnes ayant collaboré à ces travaux.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **avec 28 voix favorables et une abstention, le Conseil général accepte le décompte final et le dépassement de crédit.**

#### **8. Programme de législature 2017-2020 : information (R. Matti)**

Message du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a débattu des orientations politiques qu'il entend mettre en œuvre pendant la législature 2017 – 2020. La préoccupation constante de l'autorité exécutive neuvevilloise est d'œuvrer au maintien et à l'amélioration des conditions de vie des Neuvevilloises et des Neuvevillois. Ce programme de législature entend parler des grands axes, sans entrer dans le détail. Il s'agit de :

- Proposer La Neuveville comme nouvelle localisation de l'administration cantonale de l'arrondissement du Jura bernois, après le départ de Moutier
- Statuer sur la création d'un chauffage à distance
- Mettre en valeur la place de la Gare
- Clarifier la situation à St-Joux
- Terminer le projet de territoire et mettre en vigueur le nouveau plan d'aménagement local (PAL)
- Assurer l'avancement du dossier du chemin des Rives
- Réaliser la réfection des routes communales comme prévu au plan financier
- Améliorer le mobilier urbain afin de le rendre plus harmonieux
- Améliorer l'aspect du bord du lac
- Améliorer l'accueil des touristes
- Collaborer activement à l'élaboration du projet du tunnel des CFF
- Analyser les tâches non obligatoires et l'organisation communale
- Mettre en place une stratégie claire pour les manifestations publiques
- Analyser les répercussions du projet de la Confédération "Energie 2050" »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message.

**Le Conseil général prend acte du programme de législature 2017-2020 qui lui a été présenté.**

#### **9. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Petrig, C. Wingo, S. Lopes, V. Stöpfer) « Promouvoir les petits commerces auprès des nouveaux arrivants dans la Commune de La Neuveville » (Groupe de promotion économique)**

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal, d'entente avec trois des quatre motionnaires, demande une prolongation de délai jusqu'à la première séance du Conseil général de 2018 pour pouvoir prendre position sur cette motion. Le Conseil général est invité à accepter cette requête. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 28 voix favorables et une abstention, le Conseil général approuve cette requête de prolongation.**

## 10. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Aménagement de St-Joux » (C. Ferrier)

---

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 27 septembre 2017, Mme Denise Bloch, au nom du Parti socialiste neuvevillois, estime que la situation actuelle à St-Joux constitue un crève-cœur pour les Neuvevillois et demande au Conseil municipal de :

- régler la question juridique du contrat avec le canton propriétaire ;
- établir de manière claire les responsabilités du canton propriétaire et de la Municipalité, utilisatrice du fonds lacustre ;
- comparer la situation actuelle avec le plan de protection des rives adopté en votation populaire en 1993 ;
- négocier avec le canton le montant des subventions à attendre en cas de travaux de sécurisation des Levées de St-Joux et des Levées des Larrus ;
- évaluer grossièrement les frais générés à ce jour par l'instabilité du terrain, afin d'établir l'intérêt d'un investissement financier important pour résoudre définitivement ce problème ;
- étudier la possibilité de réaliser des travaux de sécurisation des zones dangereuses en utilisant la même technique et les services de la même entreprise que celle des CFF.

Dans son développement, sur la base d'éléments relevés dans un rapport établi et distribué par un citoyen neuvevillois, la motionnaire présente succinctement quelques étapes et aspects du développement et de l'état des lieux de la zone de St-Joux. Bien que correct, ce résumé ne permet pas d'apprécier l'ensemble des contraintes juridiques, géologiques et financières auxquelles la Commune est confrontée dans ce dossier. La question juridique concernant les responsabilités de la Commune et du canton, ainsi que l'éventuelle participation financière du canton seront réévaluées et détaillées au Conseil général dans le cadre d'une réponse générale à la motion déposée. Les aménagements réalisés à St-Joux correspondent au plan de protection des rives St-Joux-Les Larrus approuvé en 1993 et modifié en 2003, à l'exception du chemin de rives actuellement fermé en raison des risques d'instabilité. Il est utile de préciser que c'est un tronçon de 150 m qui est touché par le problème d'instabilité et d'interdiction d'utilisation sur l'ensemble du secteur de St-Joux et des Larrus d'une longueur totale de 900 m environ. Comme cela a été confirmé par la première étape des investigations menées à St-Joux, une deuxième étape d'investigations est nécessaire pour définir, si et dans quelle mesure, une éventuelle pollution des eaux du lac de Biemme nécessiterait des mesures de stabilisation du terrain permettant de régler, complètement ou partiellement, le problème d'instabilité constaté il y a une quinzaine d'années. Le responsable du projet de construction du tunnel CFF de Gléresse s'est effectivement déclaré d'accord de mettre à disposition des matériaux d'excavation pour un éventuel remblayage à St-Joux. Ceci étant, selon les dernières discussions, le remblayage prévu à Douanne a été accepté du bout des lèvres par le canton et semble présenter quelques difficultés liées à la qualité des sols, mais notamment de l'épaisseur de la couche de craie lacustre. Il n'est également pas certain, à l'heure actuelle, qu'un remblayage de St-Joux soit la solution adéquate pour régler le problème d'instabilité. Le Conseil municipal a évidemment la volonté de faire avancer ce dossier pour qu'une décision sur l'avenir de la zone fermée au public à St-Joux puisse être prise. L'Exécutif est donc disposé à étudier l'opportunité de profiter des travaux des CFF pour régler la problématique de l'instabilité de terrain à St-Joux et à clarifier la situation géologique, juridique et financière afin de répondre aux différentes questions soulevées par la motionnaire. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion de Mme Denise Bloch concernant l'aménagement de St-Joux. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : remercie le Conseil municipal d'accepter cette motion et souhaite que ce dossier avance le plus rapidement possible.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 27 voix favorables et 2 abstentions, le Conseil général approuve cette motion.**

## **11. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (L. Burkhalter) « Centre-ville piéton » (C. Ferrier)**

---

Position du Conseil municipal : *« Le postulat déposé le 27 septembre 2017 par M. Luc Burkhalter demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité de rendre la Grand-Rue occasionnellement piétonne lors de certaines manifestations. L'auteur du postulat explique que les travaux pour la mise en zone 30 et en zone de rencontre de la Grand-Rue sont sur le point d'être terminés. Il estime que ce nouveau lieu de rencontre et de passage devrait être valorisé par une limitation de la circulation lors d'événements qui se tiennent dans l'enceinte de la vieille ville. Il est important de préciser que l'autorisation quant à la fermeture de la route cantonale doit être demandée aux instances compétentes qui, jusqu'à aujourd'hui, ont statué uniquement sur des demandes ponctuelles comme la Fête du Vin, par exemple. Le Conseil municipal est favorable à une limitation de la circulation lors de manifestations telles que les marchés artisanaux et de Noël, la Fête du Vin, la Course des Pavés et d'autres événements exceptionnels qui pourraient être organisés dans la vieille ville. Un courrier sera adressé aux différents offices concernés pour savoir si, dans quelle mesure et à quelles conditions, une fermeture de la route cantonale à la circulation pourrait être acceptée, selon les besoins, plusieurs weekends par année. Le Conseil municipal étudiera parallèlement l'incidence de la fermeture de la route pour l'ensemble des usagers. Le travail supplémentaire occasionné aux services communaux impliqués dans les demandes d'autorisations et la mise en place des déviations (police administrative, voirie, etc.) sera également évalué. Le cas échéant, il faudrait prévoir un système de fermeture de la route et de déviation facile et rapide à déployer. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat déposé par M. Luc Burkhalter. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter. Il demande l'entrée en matière

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR : remercie le Conseil municipal d'avoir traité le dossier si rapidement et espère voir naître cette zone piétonne et ainsi rendre cette place aux habitants.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

## **12. Réponse à l'interpellation PSN (P. a Marca) « Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers » (C. Ferrier)**

---

Réponse du Conseil municipal : *« Comme le mentionne l'interpellation, la collecte des déchets ménagers selon le système porte-à-porte est passée de deux ramassages hebdomadaires à un seul depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Commune de La Neuveville était, en effet, l'une des dernières communes du Jura bernois à procéder à deux ramassages hebdomadaires et, face à l'obligation légale d'équilibrer les comptes liés au traitement des déchets (autofinancement), cette option s'est avérée indispensable. Le passage à un ramassage hebdomadaire et la mise en marché public de cette prestation a représenté une diminution du coût annuel de CHF 150'000.- (comptes 2014 = CHF 224'000.- et comptes 2015 = CHF 72'000.-) pour la collecte uniquement (hors frais d'incinération). Nous tenons à rappeler que, simultanément au changement de système de collecte, les horaires de la déchetterie ont été étendus et qu'il est possible d'aller déposer les ordures ménagères, déchets verts et tous les autres déchets collectés du lundi au vendredi, ainsi que le samedi. Une consultation de tous les services de la Commune a été réalisée pour savoir si des réclamations avaient été adressées à l'administration. Il en résulte que, dans les premiers temps de la diminution du nombre de ramassages, une dizaine de personnes se sont plaintes de ce changement de pratique. Aucun problème lié à des émanations d'odeurs n'a été signalé. Pour cet été en particulier, aucune réclamation n'a été formulée. Aucune situation extraordinaire n'ayant été constatée, un éventuel risque infectieux n'a pas été évalué. En principe, le dépôt des sacs poubelles sur la voie publique n'est autorisé que le matin du ramassage et ceux-ci sont collectés dans les heures qui suivent. Pour les containers situés aux abords des habitats collectifs, aucune remarque n'a été formulée, ni aucun cas sortant de l'ordinaire n'a été observé. Concernant les containers à déchets verts, ceux-ci sont également vidés une fois par semaine, mais ceci depuis le début de la mise en place d'un système de collecte au milieu des années 1990. Il faut avouer que, lors de fortes chaleurs, les odeurs aux abords des containers verts peuvent être dérangeantes, en raison du type même de déchets qui y sont déposés. Jusqu'à présent, aucun*

*cas insupportable pour le voisinage n'a été annoncé ou constaté. Le Conseil municipal estime que la situation est satisfaisante et n'envisage pas une modification du nombre de ramassages. Il va de soi qu'en cas d'événement exceptionnel, le Conseil municipal n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires. »*

*M. P. a Marca, PSN : « Je prends acte de la réponse du Conseil municipal. Je regrette qu'il faille un risque infectieux pour envisager une réaction. J'ose croire à l'honnêteté et l'objectivité de l'enquête de voisinage. Je me réserve le droit de revenir sur le sujet si des citoyens se manifestent. »*

### **13. Réponse à l'interpellation FOR (M. Hofstetter) « Forum demande un compte-rendu transparent du Centre d'Animation Jeunesse » (I. Moeschler)**

---

*Réponse du Conseil municipal : « Chaque année, pour chaque rapport de gestion, les responsables du Centre d'animation de jeunesse (CAJ) cherchent à présenter cette institution sous un angle différent et à mettre en exergue certaines des problématiques rencontrées au cours de l'année, plutôt que de reprendre le rapport de l'année précédente en l'adaptant aux circonstances. Le rapport pour les activités de l'année passée a donc mis l'accent sur les préoccupations des jeunes fréquentant le centre et n'a délibérément pas repris une liste des activités proposées. Nous comprenons cependant la préoccupation de l'interpellant et la nécessité d'avoir plus d'informations. Pour rappel, trois communes contribuent financièrement aux frais d'exploitation du CAJ, selon la même clé de répartition que le Collège, à savoir Nods, Plateau de Diesse et La Neuveville. Deux séances par année réunissent les représentants politiques de ces trois communes à l'occasion de la présentation des comptes et du budget. C'est aussi l'occasion pour les responsables du CAJ de présenter les activités proposées et les difficultés rencontrées ainsi que de répondre aux questions et préoccupations des communes. Le CAJ est ouvert les mardis et jeudis de 15h00 à 18h00, les mercredis de 13h30 à 17h30, les vendredis de 15h00 à 23h00 et un samedi sur deux de 19h00 à 23h00. Pour comparaison, le centre de jeunesse de St-Imier n'est ouvert que jusqu'à 21h00 le vendredi et n'est jamais ouvert le samedi. De même, le centre de Moutier ferme ses portes le vendredi à 18h00 et n'est pas ouvert le samedi. D'autre part, le CAJ est le seul centre de jeunesse de l'Arc BEJUNE assurant une ouverture, sans discontinuer, durant toutes les vacances scolaires, alors que le total des pourcentages de postes est seulement de 130 %, ce qui est bien inférieur à celui des autres centres. Environ 15 jeunes sont présents à chaque ouverture, ce qui fait une moyenne d'environ 75 passages par semaine. Comme tout centre, il y a des périodes de moindre fréquentation et des périodes plus remplies. Par rapport à d'autres centres, le CAJ a une fréquentation régulière et nombreuse. Son public cible comprend bien évidemment les jeunes en âge de scolarité du cycle secondaire, mais également nombre de jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire, ce qui est plutôt rare alors que la plupart des centres se tournent vers un public de plus en plus jeune jusqu'à 6H ! Deux personnes animent le CAJ, à savoir Martin Keller et Sarah Pittet. Les jeunes peuvent ainsi avoir deux interlocuteurs différents, d'âges et de sexes différents, qui peuvent ainsi apporter des réponses différentes à leurs préoccupations. De par leur formation, ils sont à même d'aborder les sujets qui préoccupent nos adolescents. Ils participent également à l'Association Propaj qui réunit régulièrement les responsables des centres de jeunesse; ils peuvent ainsi partager les difficultés rencontrées, les offres d'activités proposées et se conseiller mutuellement. Dans ce cadre, Mme Pittet a participé à l'élaboration d'un film sur le racisme qui sera diffusé dans les écoles du Jura bernois. Le but du CAJ est d'accueillir, dans un cadre sain et sécurisé, les jeunes du district, leur proposer des activités et être à leur écoute. A côté de ces objectifs, le CAJ cherche également à faire de la prévention. A cet effet, un climat de confiance doit être instauré pour permettre le dialogue avec les jeunes. Le CAJ propose deux sorties par an à Europa Park, des activités nautiques à St-Joux pendant toute la période estivale ainsi que des sorties ponctuelles de karting ou Fun laser. Les responsables ont d'autres projets, comme faire une campagne de prévention routière, mais qui, pour l'instant, n'intéresse encore que peu de jeunes. C'est également le cas pour d'autres activités proposées telles que : fêtes, concerts ou autres repas qui ne trouvent pas suffisamment d'intéressés. Outre les activités proposées au sein même du CAJ, les responsables s'engagent également à l'extérieur notamment pour encadrer les promotions des 11H du Collège ou pour faire de la prévention, particulièrement au bord du lac pendant la Fête du Vin. De même, le CAJ a participé financièrement à la manifestation du Maracaña, pour permettre aux buvettes d'offrir des boissons non alcoolisées au même prix que la bière. Rappelons-nous notre jeune âge ! En sortant de la maison, nous ne cherchions pas à trouver une relève à nos parents. De nombreuses sonnettes d'alarme retentissent aujourd'hui pour que les enfants et les jeunes aient plus de temps à ne rien faire. Débordés, pour certains, d'activités extrascolaires, beaucoup de jeunes aspirent à avoir des plages d'inactivité. Pour d'autres, le CAJ est une échappatoire à un climat familial parfois tendu. Dans les*

deux cas, les jeunes ne cherchent pas absolument à avoir une activité mais plutôt à "se poser" et à pouvoir parler en cas de besoin. Le CAJ continue à se développer en maintenant les acquis, en améliorant au fur et à mesure l'existant et en cherchant de nouvelles propositions susceptibles de pouvoir intéresser les jeunes. Il est présent dans le Courrier presque chaque semaine, présent sur les réseaux sociaux et a un site Internet toujours mis à jour. Il est ouvert pour l'accueil des jeunes sous l'œil attentif de ses deux responsables qui doivent faire face, il est vrai, aussi à des situations de jeunes en rupture, tout en accueillant d'autres qui ont juste besoin ... de rien, mais ne sont ainsi pas livrés à eux-mêmes. Les responsables du CAJ ont observé sur les 7 dernières années qu'environ 7,6 % des jeunes qui fréquentent, ou ont fréquenté, le CAJ, ont leur avenir terriblement compromis par des problèmes divers : un milieu familial en rupture, un échec scolaire, une interruption d'apprentissage sans formation de rechange, une fragilité psychologique, des problèmes d'addiction et de drogue ou de placements en institution. Ainsi, répondre à la question de savoir si le CAJ répond aux attentes des jeunes qui parfois commettent l'irréparable est délicat. Les jeunes doivent pouvoir continuer à fréquenter ce lieu, certes sécurisé par rapport à d'autres, mais en toute confiance. Si le rôle du CAJ est l'accueil, la prévention et l'écoute pour tous, il doit aussi rester ce lieu de confiance. A qui appartient ce rôle, sinon à nous tous ? »

M. M. Hofstetter, FOR : remercie le Conseil municipal pour sa réponse et constate que le Centre d'animation jeunesse est vivant et bien fréquenté. Ce rapport est ce que Forum attend de voir paraître dans un rapport d'activité.

#### **14. Rapport CM en réponse au postulat FOR (A.-C. Christen) « Des enseignes sur ou aux abords des bâtiments publics » (C. Ferrier)**

---

Rapport du Conseil municipal : « Dans son postulat déposé le 7 décembre 2016, Mme A.-C. Christen, au nom de Forum neuvevillois, demande au Conseil municipal d'étudier l'installation d'une signalisation adéquate sur les bâtiments publics communaux. Ce postulat a été approuvé par le Conseil général dans sa séance du 5 avril 2017. Le Conseil municipal a évalué les différents sites ou bâtiments publics importants (bâtiments scolaires, Centre des Epancheurs, St-Joux, ...) pour lesquels la mise en place d'une signalisation ou d'enseignes permettant de les identifier s'avérerait utile. Des offres ont été demandées pour l'établissement d'un concept et un mandat a été attribué à l'entreprise Standconcept de La Neuveville pour l'élaboration d'un projet. Les travaux sont actuellement en cours et une proposition avec estimation des coûts devrait être soumise au Conseil municipal avant la fin de l'année. »

Le Parti Forum a pris connaissance de ce rapport et Mme A.-C. Christen n'a pas eu de contact avec son Parti concernant ce rapport.

#### **15. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2018**

---

M. J.-P. Latscha, président, FOR : donne connaissance du tournus des partis qui a été décidé pour le bureau du Conseil général de 2017 à 2020.

M. R. Morand, PLR : le PLR propose M. Jean-Philippe Ammann à la présidence du Conseil général.

Sans autre proposition, le président passe au vote : **par 28 favorables et une abstention, M. Jean-Philippe Ammann est élu à la présidence du Conseil général pour 2018.**

Mme D. Bloch, PSN : le PSN propose M. Albrecht Ehrensperger à la vice-présidence du Conseil général.

Sans autre proposition, le président passe au vote : **par 28 favorables et une abstention, M. Albrecht Ehrensperger est élu à la vice-présidence du Conseil général pour 2018.**

M. C. Nicolet, FOR : Forum propose M. Yann Chapuis en qualité de scrutateur du Conseil général.

Sans autre proposition, le président passe au vote : **par 28 favorables et une abstention, M. Yann Chapuis est élu en qualité de scrutateur du Conseil général pour 2018.**

M. R. Morand, PLR : le PLR propose M. Luc Burkhalter en qualité de scrutateur.

Sans autre proposition, le président passe au vote : **par 28 favorables et une abstention, M. Luc Burkhalter est élu en qualité de scrutateur du Conseil général pour 2018.**

M. P. Morand, PLR : « *Un grand merci à notre administrateur des finances, M. Raymond Rollier, pour son excellent travail au cours de toutes ces années de service. Le Parti libéral-radical lui souhaite une longue et belle retraite, pleine de santé. Nous souhaitons aussi la bienvenue à M. Didier Honsberger et plein succès dans ses nouvelles fonctions.* »

## **16. Interventions parlementaires et développements**

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

### **- Interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage »**

#### **Développement :**

### **- Interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage »**

Le développement est contenu dans le texte de l'interpellation.

## **17. Questions simples et traitement**

Aucune question simple n'a été déposée.

## **18. Communications**

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que les travaux de l'Ecole à journée continue sont terminés et que ceux de la Grand-Rue se terminent la semaine prochaine. Les travaux des Prés-Guëtins sont également achevés et le couvert de la voirie a été posé. Les travaux de la Grand-Rue reprendront de mars à septembre 2018. Concernant le Tunnel CFF, le Conseil municipal a donné un préavis favorable sur ce projet. Des informations complémentaires avec plus de détails seront données à la prochaine séance. Il informe également que la confirmation a été donnée pour la suppression de la 3<sup>e</sup> voie CFF.

M. R. Matti, maire : remercie chaleureusement M. R. Rollier pour l'ensemble de son travail durant toutes ces années en qualité d'administrateur des finances de notre Municipalité et lui souhaite bon vent pour son départ à la retraite. Il lui offre un petit présent. Il en profite également pour souhaiter un joyeux anniversaire à M. J.-P. Latscha, président du Conseil général pour cette année.

M. R. Rollier, administrateur des finances : lorsque je me suis intéressé à ce poste, il y a quelques années, il m'avait été demandé si j'allais rester jusqu'à l'âge de la retraite, c'est-à-dire pour une période de 5 ans. L'introduction du nouveau modèle comptable, le MCH2, aidant, j'ai demandé à prolonger mon mandat de 2 ans après ma retraite. Le Conseil municipal a saisi également cette occasion pour inscrire notre Municipalité comme commune pilote dans ce projet. J'ai travaillé jusqu'à ce jour avec plaisir et dévouement. Un de mes derniers gestes sera ce soir de vous distribuer les jetons de présence.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : transmet les dates 2018 pour les séances du Conseil général. Elles se dérouleront les 14 mars, 13 juin, 26 septembre et 5 décembre. Ensuite, il déclare : « *Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, au moment de tirer le bilan au terme de la première année de la législature 2017-2020, il est bon de se demander ce qui a été fait durant cette année et si nous avons répondu aux attentes de nos électrices et électeurs dont nous sommes ici les représentants. Bilan, dis-je, donc voici quelques chiffres : le Conseil général a tenu 5 séances, avec celle d'aujourd'hui, soit les 8 février, 5 avril, 21 juin, 27 septembre et 29 novembre 2017. Les conseillères et*





## Conseil général du 29 novembre 2017

### Interpellation

#### Sécurité de la Plage

Suite à une discussion au sein de la commission de sécurité, l'aspect légal de l'exploitation de la Plage a été questionné. Par cette interpellation, nous demandons au conseil municipal de nous renseigner sur les différents aspects sécuritaires de notre Plage.

D'après le règlement de la Plage, la responsabilité de l'ensemble de l'exploitation incombe à la gérance de celle-ci. Pouvez-vous nous donner les informations sur les points suivants :

1. Qui est le responsable de la sécurité à la plage aussi bien sur terre que dans l'eau ?
2. Quelle est la période de surveillance du plan d'eau ?
3. Qui est la personne responsable du sauvetage ?
4. Quelle est la formation du sauveteur et est-elle certifiée ?
5. Ou se trouve le matériel de sauvetage et de quoi est-il composé ?
6. Quelle est la couverture d'assurance en cas d'accident et qui en est le preneur ?

La Neuveville, le 27 novembre 2017

  
André Gorgé  
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		27 NOV. 2017							
Propriété									
ADM	ECO	EQU	GTE	IND	LOI	SEC	SNC		
AVS	CAJ	FI	CM	X					

